

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 septembre 2005
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettres identiques datées du 8 septembre 2005, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations commises par Israël à l'encontre de la souveraineté libanaise au cours du mois d'août 2005, dont le nombre s'élève au total à 79 (voir annexe).

Ces violations sont contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la résolution 1614 (2005) récemment adoptée, et contreviennent aux nombreuses invitations du Secrétaire général à y mettre fin, notamment dans son récent rapport S/2005/460 du 20 juillet 2005. Le Liban demande à l'Organisation des Nations Unies d'intervenir auprès d'Israël pour l'amener à s'abstenir de commettre de telles violations, qui compromettent la paix et la sécurité internationales. Il fait porter à Israël l'entière responsabilité des éventuelles conséquences de ses actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité, comme document du Conseil, au titre de l'ordre du jour portant sur la situation au Moyen-Orient.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Ibrahim Assaf



Annexe

**Tableau récapitulatif des violations par Israël
de la souveraineté du Liban pendant le mois d'août 2005**

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			Nombre total de violations
<i>Avions de chasse</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total	<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations ponctuelles</i>	<i>Autres agressions</i>		
				<i>Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardement de positions militaires et de centres importants, agression et meurtre de civils</i>	<i>Coups de feu, tirs de fusées éclairantes et de missiles d'artillerie, infiltrations, franchissement des frontières internationales</i>	<i>Menaces et démonstrations de force, nivellement de terrains, pose de barbelés et de structures en territoire libanais</i>		
6	39	2	47	25	–	6	1	79